 Dunkerque, le 3 avril 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Treize premières aides accordées grâce au fonds de secours**

***Lancé à l’initiative de Patrice Vergriete, président de la Communauté urbaine de Dunkerque, le fonds de secours exceptionnel de 500 000 € permet aux entrepreneurs indépendants (artisans, commerçants et indépendants) rencontrant des difficultés financières de disposer rapidement d’une aide.***

Face à la crise sanitaire actuelle, les acteurs économiques du Dunkerquois se sont rapidement engagés lorsque Patrice Vergriete, président de la CUD, a annoncé la création d’un fonds de soutien exceptionnel affecté aux entrepreneurs indépendants. Une mesure destinée, rappelons-le, à accompagner ceux qui n’entraient pas à l’époque dans les critères du Fonds de solidarité mis en place par l’Etat.

Un grand nombre de demandes a été reçu. Ces dossiers ont été étudiés par la Communauté urbaine et ses partenaires sur la base de critères d’attribution ajustés de manière à :

-aider les entrepreneurs indépendants exclus du dispositif de l’Etat,

-apporter une intervention ciblée à l’attention des situations les plus difficiles.

En outre, il est également envisagé de compléter, si nécessaire, cet appui par l’octroi de prêts d’honneur à taux zéro.

Le front uni qui s’est organisé, dans la droite ligne de l’esprit de la Turbine, a déjà permis d’accompagner et soutenir de nombreux entrepreneurs dans leurs démarches. Le comité d’agrément qui s’est tenu ce vendredi 3 avril avec l’ensemble des partenaires (CUD, Initiative Flandre, Chambre de Commerce et d’Industrie, Chambre de Métier et de l’Artisanat, Flandre Création et le Tribunal de Commerce de Dunkerque) a déjà statué sur l’éligibilité de **13 dossiers pour un montant total de 18 000 euros**. **Les versements pourront intervenir sous 48 heures** tandis que **trois nouvelles réunions** sont déjà **programmées la semaine prochaine** afin d’instruire de nouveaux dossiers.

**Patrice Vergriete**, président de la Communauté urbaine de Dunkerque :

*«Face à l’urgence de la situation, notre volonté est d’être aux côtés des entrepreneurs indépendants les plus fragilisés par cette crise sanitaire. Je me félicite de la réactivité de nos services et de l’ensemble des partenaires. Les premières aides attribuées dans le cadre de ce fonds de secours sont des réponses concrètes et immédiates proposées par notre territoire. Avec l’appui de tous les acteurs économiques du Dunkerquois, nous maintiendrons cette vigilance accrue et ce soutien »*

**Contacts Turbine à la disposition des entrepreneurs**

**Pour la Chambre de Métiers et de l’Artisanat**

• Anne Stéphanie MORLION : 06.89 20 53 84 ou [as.morlion@cma-hautsdefrance.fr](mailto:as.morlion@cma-hautsdefrance.fr)

• Fabien OUDART : 07 63 64 40 10 ou [f.oudart@cma-hautsdefrance.fr](mailto:f.oudart@cma-hautsdefrance.fr)

**Pour la Chambre de Commerce et d’Industrie**

• Jacques BARANSKI

• Hélène SENS

Par email : [covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr](mailto:covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr) ou téléphone au 03 21 46 00 00 (standard de la CCI LHF)

**Pour BGE Flandre Création**

• Jérôme DELRUE : [j.delrue@bgefc.fr](mailto:j.delrue@bgefc.fr)

• Arnaud VANDEVELDE : [a.vandevelde@bgefc.fr](mailto:a.vandevelde@bgefc.fr)

• Laurence JOLY : [l.joly@bgefc.fr](mailto:l.joly@bgefc.fr)

ou téléphone au 06 31 67 28 91 (standard BGE Flandre Création)

**Pour la CUD**

Par email : [laturbine@cud.fr](mailto:laturbine@cud.fr)

**Contact presse :**

Olivier COPPIN - Direction de la Communication et du Numérique - CUD

Tel : 03 28 23 69 57 ou 06 84 75 97 36 - Email : [olivier.coppin@cud.fr](mailto:olivier.coppin@cud.fr)